



ASSOCIATION SPORTIVE  
Collège SAINT-JOSEPH  
47 rue du Docteur Chambige  
63430 PONT-DU-CHÂTEAU  
Tél : 04 73 83 21 09  
<http://asstjopdc.jimdo.com/>

# **REGLEMENT 2023-2024** **ASSOCIATION SPORTIVE**

## **Préambule** - Label « Génération 2024 » et « EGALITE » pour la pratique féminine.

L'Association Sportive constitue un champ d'expériences motrices et sociales d'une grande richesse, car elle offre des possibilités de découverte mais aussi d'approfondissement des activités sportives avec un encadrement sécurisant porteur des valeurs éducatives de l'institution scolaire. L'A.S. est un lieu privilégié de camaraderie et d'épanouissement et elle contribue à améliorer la qualité de vie et l'esprit de solidarité dans le collège.

## **Les activités proposées**

Les trois activités mixtes proposées à l'année sont = **STEP** **DANSE** **BADMINTON**. D'autres activités occasionnelles peuvent aussi être proposées au cours de l'année : Cross, Course d'Orientation, Ski de Fond/Raquettes (payant), Raids APPN (Golf, Canoë, VTT, Tir laser ...).

Le calendrier de chaque trimestre est disponible sur le site de l'A.S. « <http://asstjopdc.jimdo.com/> »

## **L'organisation et les horaires des activités**

- Dans le préau du collège, entraînements de **16h30 à 17h45** les **Lundis** **DANSE** et les **Jeudis** **STEP**
- Les **Mercredis**, accueil au collège pour le repas personnel des élèves de 12h à 12h30 puis déplacement à pied au gymnase du Caméléon pour **les entraînements BADMINTON de 13h à 15h** (compétitions jusqu'à 16h). (NB = Il est conseillé d'acheter sa raquette de Badminton personnelle pour mieux progresser)
- **Compétitions ou Sorties** : **Départ du collège vers 12h30/12h45** et **Fin vers 16h30/17h (voir +)**.

Les parents récupèrent leurs enfants aux horaires de fin d'activités au Caméléon pour le Badminton ou au collège pour la Danse, le Step et les sorties. Ou alors ils signent la « décharge » pour les autoriser à repartir seul.

## **Les convocations**

Les élèves doivent se tenir informés du planning, des horaires et des convocations hebdomadaires affichées :

- 1 affiche devant les classes de 6°
- 1 affiche dans la cour du bas des 5°/4°/3°

Les convocations sont consultables sur le site de l'A.S. <http://asstjopdc.jimdo.com/>, rubrique « Convocations ».

## **La participation et l'investissement**

L'inscription à l'A.S. est facultative et reste un choix volontaire de l'élève qui s'investit de façon lucide et responsable dans la pratique régulière d'activités sportives. Pour faire vivre leur association, un investissement des élèves est nécessaire pour réaliser quelques actions dans l'année (vente des grilles de Noël, kermesse ...).

**- Quand un élève s'engage à participer, il a l'obligation d'être présent aux dates auxquelles il s'est engagé. -**

(en cas d'indisponibilité; les parents doivent prévenir le prof d'E.P.S. par le téléphone du collège ou par écrit sur le carnet)

- **Pratique régulière** = **38€** : Participation possible toute l'année (et priorité d'inscription aux sorties)
- **Pratique occasionnelle** = **18€** : 3 mercredis dans l'année (ex. : Cross, C.O., APPN ...).  
(Une pratique occasionnelle est proposée pour permettre aux élèves de participer 3 fois dans l'année aux activités qui les intéressent)

## **L'inscription**

La cotisation de 38€ comprend l'encadrement, le transport, le matériel pour pratiquer, une licence UNSS avec assurance et le tee-shirt de l'A.S. offert pour la 1<sup>ère</sup> inscription à l'AS (NB= la licence UNSS coûte 16€ à l'A.S.).

Documents d'inscription téléchargeables sur le site (<http://asstjopdc.jimdo.com/>) à remettre aux profs EPS :

- ⇒ **Cotisation de 38 euros (ou 18€)** Chèque à l'ordre de « Association Sportive Collège Saint-Joseph ».
- ⇒ **Autorisation parentale / Décharge de responsabilité / Coordonnées** (documents à remplir)

## **Le comportement**

*Les enseignants se réservent la possibilité d'exclure temporairement voir définitivement les élèves n'adoptant pas un comportement correct et une attitude respectueuse en toutes circonstances à l'A.S.*

**En s'inscrivant, l'élève s'engage à respecter ce règlement.**



ASSOCIATION SPORTIVE  
Collège SAINT-JOSEPH  
47 rue du Docteur Chambige  
63430 PONT-DU-CHÂTEAU  
Tél : 04 73 83 21 09  
<http://asstjopdc.jimdo.com/>

# REGLEMENT 2023-2024 ASSOCIATION SPORTIVE

## **Préambule** - Label « Génération 2024 » et « EGALITE » pour la pratique féminine.

L'Association Sportive constitue un champ d'expériences motrices et sociales d'une grande richesse, car elle offre des possibilités de découverte mais aussi d'approfondissement des activités sportives avec un encadrement sécurisant porteur des valeurs éducatives de l'institution scolaire. L'A.S. est un lieu privilégié de camaraderie et d'épanouissement et elle contribue à améliorer la qualité de vie et l'esprit de solidarité dans le collège.

## **Les activités proposées**

Les trois activités mixtes proposées à l'année sont = **STEP** **DANSE** **BADMINTON**. D'autres activités occasionnelles peuvent aussi être proposées au cours de l'année : Cross, Course d'Orientation, Ski de Fond/Raquettes (payant), Raids APPN (Golf, Canoë, VTT, Tir laser ...).

Le calendrier de chaque trimestre est disponible sur le site de l'A.S. « <http://asstjopdc.jimdo.com/> »

## **L'organisation et les horaires des activités**

- Dans le préau du collège, entraînements de **16h30 à 17h45** les **Lundis** **DANSE** et les **Jeudis** **STEP**
- Les **Mercredis**, accueil au collège pour le repas personnel des élèves de 12h à 12h30 puis déplacement à pied au gymnase du Caméléon pour **les entraînements BADMINTON de 13h à 15h** (compétitions jusqu'à 16h). (NB = Il est conseillé d'acheter sa raquette de Badminton personnelle pour mieux progresser)
- **Compétitions ou Sorties** : **Départ du collège vers 12h30/12h45** et **Fin vers 16h30/17h (voir +)**.

Les parents récupèrent leurs enfants aux horaires de fin d'activités au Caméléon pour le Badminton ou au collège pour la Danse, le Step et les sorties. Ou alors ils signent la « décharge » pour les autoriser à repartir seul.

## **Les convocations**

Les élèves doivent se tenir informés du planning, des horaires et des convocations hebdomadaires affichées :

- 1 affiche devant les classes de 6°
- 1 affiche dans la cour du bas des 5°/4°/3°

Les convocations sont consultables sur le site de l'A.S. <http://asstjopdc.jimdo.com/>, rubrique « Convocations ».

## **La participation et l'investissement**

L'inscription à l'A.S. est facultative et reste un choix volontaire de l'élève qui s'investit de façon lucide et responsable dans la pratique régulière d'activités sportives. Pour faire vivre leur association, un investissement des élèves est nécessaire pour réaliser quelques actions dans l'année (vente des grilles de Noël, kermesse ...).

**- Quand un élève s'engage à participer, il a l'obligation d'être présent aux dates auxquelles il s'est engagé. -**

(en cas d'indisponibilité; les parents doivent prévenir le prof d'E.P.S. par le téléphone du collège ou par écrit sur le carnet)

- **Pratique régulière** = **38€** : Participation possible toute l'année (et priorité d'inscription aux sorties)
- **Pratique occasionnelle** = **18€** : 3 mercredis dans l'année (ex. : Cross, C.O., APPN ...).  
(Une pratique occasionnelle est proposée pour permettre aux élèves de participer 3 fois dans l'année aux activités qui les intéressent)

## **L'inscription**

La cotisation de 38€ comprend l'encadrement, le transport, le matériel pour pratiquer, une licence UNSS avec assurance et le tee-shirt de l'A.S. offert pour la 1<sup>ère</sup> inscription à l'AS (NB= la licence UNSS coûte 16€ à l'A.S.).

Documents d'inscription téléchargeables sur le site (<http://asstjopdc.jimdo.com/>) à remettre aux profs EPS :

- ⇒ **Cotisation de 38 Euros (ou 18€)** Chèque à l'ordre de « Association Sportive Collège Saint-Joseph ».
- ⇒ **Autorisation parentale / Décharge de responsabilité / Coordonnées** (documents à remplir)

## **Le comportement**

*Les enseignants se réservent la possibilité d'exclure temporairement voir définitivement les élèves n'adoptant pas un comportement correct et une attitude respectueuse en toutes circonstances à l'A.S.*

**En s'inscrivant, l'élève s'engage à respecter ce règlement.**